

Formulaire d'inscription pour mineur

Epreuves **obligatoires** Epreuves **facultative écrite** Epreuves **facultative orale**

Session du (試験日程):

*

パスポート(等)のローマ字綴りをお願いします (Nom alphabétique du passeport)

NOM (en majuscules) :

Prénoms (première lettre de chaque prénom en majuscules) :

Code Candidat : (si vous avez déjà passé le TCF) :

Sexe : Homme / Femme

Date de naissance (JJ / MM / AAAA) :

PAYS DE NAISSANCE (en majuscules) :

NATIONALITE (en majuscules) :

LANGUE(S) MATERNELLE(S) ou USUELLE(S) (en majuscules) :

TEL :

★ E-mail - TRES IMPORTANT - envoi de convocation par mail :

.....

Motif d'inscription à entourer : Etudes / Raison professionnelle / Naturalisation / Immigration au Canada / Autre

枠の中に郵便番号、住所、氏名を漢字でご記入ください。

Nom et Adresse au JAPON

→

〒	様
---	---

ご注意:

- すでに当試験日の前または後 30 日以内の TCF にお申し込み済みの場合、登録ができません。
 - 前後 30 日以内の TCF に登録していません。(チェックが無い場合、登録が不可です)**
- 試験時間は決定次第 convocation にてお知らせします。試験進行上遅れが発生することもございますので予めご了承ください。
 - 裏面の「出願規定」を読み、同意いたします。(チェックが無い場合、登録が不可です)**



(必須)

署名 _____

(date et signature)

未成年の方:保護者の方のご氏名と署名 _____

出願規定

試験の中止と受験料返金について

a. 受験生の都合による出願取消

DELFDALF 及び TCF (TCFSO を除く) の受験生は、受験料支払日から 14 日以内であれば、出願を取り消すことができます。出願取り消しの場合、IFJ は受験料を返金いたします。ただし、受験料返金額の 20% を出願取消手数料として申し受けます。この期間以降は、出願の取消・変更は一切受け付けません。不可抗力または例外的な状況（自然災害や気象現象、交通機関の問題、病気など）により試験を欠席せざるを得ない場合、受験生は、筆記試験日から 10 日以内に、試験センターに証明書を提出し、試験センターにその申請が受理された場合は、次期の試験に限り、同じ試験センターでのみ出願の持ち越しが可能です。

b. 出願者数が規定数に達しない場合の試験の中止

IFJ は、出願者が既定数に達しない場合は試験を中止することがあります。この場合、出願規定 (d) により、出願者には受験料を全額返金いたします。

c. 不可抗力と異常事態による試験の中止

台風、洪水、地震、噴火、大雪などの自然災害あるいは悪天候による警報の発令、治安の悪化、火災、犯罪行為、保健衛生上の例外的な状況といった不可抗力や異常事態により、試験センターに到着できない場合や予定されていた試験が実施できない場合、IFJ は試験を中止もしくは延期することがあります。試験中止の場合、受験料は全額返金いたします。試験延期の場合、IFJ は、新日程を決定し、CNE ウェブサイトにて受験生に告知します。出願取消希望の受験生には、試験実施運営の都合により、新日程告知から 14 日以内に申請があれば、受験料を返金いたします。申請がない場合は、次期の試験へ持ち越しとなります。

d. 返金手続き

受験料は、通帳のコピー（銀行名、支店名、口座番号、口座名義人など口座情報が確認できるページ）の提出および返金申請書に署名後、30 日以内に銀行振り込みにて返金されます。返金申請書は、（特に未成年者の場合）受験生と返金申請者との関係を証明するものです。

Annulations et remboursements

a. Annulation d'une inscription à l'initiative du candidat

Tout candidat au DELF-DALF ou au TCF (hors TCF-SO) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de paiement. Dans ce cadre, l'IFJ pourra procéder à un remboursement des droits d'inscription, moyennant des frais de résiliation s'élevant à 20% du montant total de ces droits de ces frais. Ce délai étant écoulé, toute inscription est définitive et non modifiable. En cas de force majeure ou de situation exceptionnelle l'empêchant de se présenter aux épreuves (catastrophes naturelles ou phénomènes météorologiques ; problème de transport; maladie; etc.), le candidat pourra bénéficier d'un report de son inscription sur la session suivante si la demande est envoyée au plus tard 10 jours après les épreuves collectives et accompagnée d'un justificatif validé par le centre d'examen.

b. Annulation d'une session en cas de nombre d'inscrits insuffisants

L'IFJ se réserve le droit d'annuler les épreuves d'un ou plusieurs diplômes si le nombre minimum de candidats requis n'est pas atteint. Dans ce cas spécifique, les candidats pourront bénéficier d'un remboursement intégral selon les modalités détaillées au point d/ du présent article.

c. Annulation pour situation exceptionnelle et cas de force majeure

En cas de force majeure ou de situation exceptionnelle ne permettant pas l'accès au centre de passation ou empêchant le bon déroulement de la session programmée (catastrophes naturelles ou phénomènes météorologiques telles que les typhons, inondations, séismes, éruptions volcaniques, chutes de neige ; troubles de l'ordre public, incendies, actes criminels; situations sanitaires exceptionnelles, état d'urgence etc.), l'IFJ se réserve le droit d'annuler ou reporter une session d'examens. En cas d'annulation, les droits d'inscription seront intégralement remboursés. En cas de report, l'IFJ définira de nouvelles dates d'examen et en informera l'ensemble des candidats sur le site du CNE. Les candidats qui souhaiteraient se désister pourront bénéficier d'un remboursement dans le respect d'un délai de prévenance de 14 jours à compter de l'annonce officielle sur le site du CNE et afin de permettre l'organisation logistique des examens. À défaut, les candidats seront inscrits à la session reportée.

d. Modalités de remboursement

Tout remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours à réception d'une copie du livret bancaire et d'une demande de remboursement signée. Les demandes de remboursement attestent du lien de la personne inscrite avec la personne à rembourser (notamment pour les mineurs de -18 ans)